

RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE R.P.I. VAL D'ARGENTEUIL

**Mercredi 2 juillet 2025
à 18h30
École des Eglises d'Argenteuil**

Le conseil d'école exceptionnel regroupant les écoles des communes des Églises d'Argenteuil, Poursay-Garnaud, Vervant, Antezant-la-Chapelle et Saint-Pardoult, s'est réuni le 02 juillet 2025, la séance s'est ouverte à 18h30.

Étaient présents :

Mme RAFFIN-BOURDIN, Mme BAFFARD, Mme GAGNARD, M. BOULE, **Directrices et enseignant,**
Mme. GICQUEL, **Maire des Eglises d'Argenteuil / Représentante de la CDC Vals de Saintonge,**
M. GUILLON, **Maire de Saint-Pardoult,**
M. POISBELAUD, **Maire d'Antezant-la-Chapelle,**
Mme. TRICHET, **Maire de Vervant,**
Mme. BUREAU, **1ère adjointe d'Antezant-la-Chapelle**
Mme. PETITPAS, **1ère adjointe des Églises d'Argenteuil,**
Mme. PAIN, **2ème adjointe de Poursay-Garnaud,**
Mmes. DEMSKI, MM. BOURBON, PERIN, **Représentants des parents d'élèves au conseil d'école,**
Mme BARRIOL, **directrice scolaire de la CDC Vals de Saintonge**

Étaient excusés :

Mme BIGOT, **Inspectrice de l'Education Nationale,**
Mme MOTARD, **Enseignante CP/CE1 à la rentrée de septembre,**
M. BOUIN, **Maire de Poursay-Garnaud,**
Mme RIGOREAU, Mme GADOT, **enseignants,**
DURON, **Représentante des parents d'élèves au conseil d'école.**

Étaient absents :

Mmes MERCIER, GUIBERT, RABALLAND, **Représentants des parents d'élèves au conseil d'école,**
Mme BIGOT, **Inspectrice de l'Education Nationale,**
Mme RAYNAUD, **DDEN.**

Ordre du jour :

Modification des horaires de la pause méridienne école des Églises d'Argenteuil,

Modification des horaires de la pause méridienne de l'école des Eglises d'Argenteuil

Organisation de la pause méridienne :

L'organisation proposée au conseil du 17 juin 2025 n'ayant pas été validée, le conseil d'école avait émis une proposition

- Classe de PS/MS : 8h35-11h30 13h30-16h35

Pause méridienne de 11h30 à 13h30 Déjeuner de 11h30 à 12h15 APC de 12h45 à 13h15

- Classes de GS et celle de CP/CE1 : 8h35-12h00 14h00-16h35

Pause méridienne de 12h00 à 14h00 Déjeuner de 12h15 à 13h00... APC de 13h15 à 13h45

Nous avons travaillé ensemble avec Madame Laprée, la coordinatrice scolaire, pour étudier la faisabilité de la proposition avec les contraintes liées à l'organisation du service de restauration, les contraintes de l'école et celles du temps de l'enfant.

Madame Laprée a fait une proposition d'organisation avec un décalage de sortie d'une demie-heure comme demandé par le conseil d'école mais les enfants du deuxième service ne pouvant pas déjeuner à 12h15, car il faut un délai d'une heure entre les deux services, en effet, ce temps est incompressible et permet de ne pas presser les enfants ni les agents qui ainsi peuvent faire leur travail de manière plus sereine et mieux accompagner les enfants sur le temps de cantine. Le fait de faire déjeuner les enfants à 12h30 ne résout donc pas les difficultés liées au deuxième service et aux APC, Il y a toujours 30 minutes d'attente non exploitables avant le deuxième service et il reste 45 minutes après le repas pour s'habiller, sortir de la cantine traverser le parking, passer aux toilettes avant et après les APC, mettre en oeuvre les 30 minutes d'APC et faire une pause. C'est trop court !

Cela implique aussi un agent qui se retrouve seul avec un groupe dans la cour, ce qui soulève des questions de sécurité : Agent d'accompagnement à l'enfant seule avec 23 élèves de 13h30 à 13h50.

Nous avons donc listé les contraintes de la collectivité, les contraintes de l'école et celles du temps de l'enfant :

- une demie journée de classe ne doit pas dépasser 3h30
- un temps continu d'une heure de pause doit être dégagé pour mettre en place les APC sereinement : 15 minutes de pause, 30 minutes d'APC suivies de 15 minutes de pause
- la classe de GS et la classe CP/CE1 sur les mêmes horaires
- un temps de repas suffisamment long afin de ne pas presser les enfants
- Peu ou pas de temps de récréation avant le repas des élèves du deuxième service
- Délai d'une heure entre les deux services
- Pas d'agent seul en surveillance

Et nous avons abouti à **une solution qui répond à l'ensemble des critères sauf un** : le temps d'attente avant le deuxième service. Par contre, ce temps devient exploitable pour la mise en œuvre des APC de manière sereine.

Voici la proposition :

Les 3 classes sortiront à 11h30,

- les élèves en PS-MS-GS (2 classes - 40 élèves), déjeuner de 11h30 à 12h15, APC de 12h50 à 13h15, récréation de 12h15 à 13h30
- les élèves de CP-CE1 (1 classe), APC de 11h45 à 12h15 et déjeuner de 12h30 à 13h15

Les élèves sortant à 11h30, ils n'ont eu que 2h55 de classe, donc il y a la possibilité de mettre les 30 minutes d'APC avant le repas sans dépasser le taux horaire réglementaire. Pause d'une heure : 15 minutes de pause, 30 minutes d'APC, 15 minutes de pause

Cette solution permettra plus de souplesse pour différentes raisons :

- Pour la rentrée 2026, ma classe sera composée en partie de GS et en partie CP.
- Les GS pourront toujours déjeuner avec les PS-MS au premier service et le groupe de CP de ma classe avec la classe de CP-CE1 = nombre d'enfants aux deux services sera bien plus équilibré
- Du point de vue pédagogique cela répond au fait de rassembler les CP pour les APC ou d'autres projets.
- Mes deux collègues pourront se répartir mes élèves en APC, ce qui est un autre point positif.

- Cela permettra de pouvoir se réunir en conseil de maîtres sur la pause méridienne.

Cette proposition est celle qui répond au maximum à toutes les contraintes.

Remarques des membres du conseil :

Les membres du conseil ont demandé comment était prévue l'organisation du service sur la pause méridienne à la cantine et dans la cour : il s'avère que l'agent d'accompagnement à l'enfant de 11h30 à 12h30 se retrouve seul avec le groupe de CP/CE1 dans la cour de récréation en surveillance et pour faire traverser le parking aux enfant pour se rendre à la cantine.

Avant de passer au vote, le conseil demande s'il est possible de recruter quelqu'un pour pallier cette situation, Madame Barriol, directrice du service scolaire de la CDC Vals de Saintonge répond que si la coordinatrice, Madame Laprée, n'a pas prévu de recruter un nouvel agent pour ce temps, elle s'engage à faire la demande aux élus pour recruter un agent pour 2 heures pour renforcer l'équipe. Elle ajoute que cette demande devrait être acceptée.

Monsieur le Maire d'Antezant la Chapelle rappelle que suite à la fermeture de l'école d'Antezant, des agents sont disponibles et cela n'occasionnera pas de frais supplémentaires à la collectivité.

A l'issue de cet échange, nous avons procéder au vote :

- 12 POUR la proposition de modification de la pause méridienne,
- 0 sont CONTRE
- 1 ABSTENTION

13 membres ont voté pour la proposition mais Madame la conseillère municipale d'Antezant et Monsieur le maire d'Antezant n'ont qu'une seule voix, donc une seule des 2 voix a été comptabilisée.

La proposition sera transmise à Madame l'inspectrice de l'Education Nationale de Saint Jean d'Angély et à la CDC Vals de Saintonge pour signature, pour transmission ensuite à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale avant le vendredi 4 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Copies remises aux mairies, à la CDC, aux représentants des parents d'élèves, aux DDEN, et à Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

M. BOULE John	Mme. RAFFIN-BOURDIN Maryline	Mme GAGNARD Linda	Mme BAFFARD Marie-Noëlle
Le secrétaire de séance	Directrice école de Poursay-Garnaud	Directrice école de Antezant	Directrice école des Églises d'Argenteuil
			